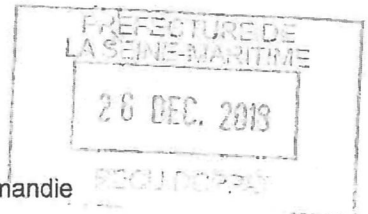




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE



La Préfète de région – DRAC Normandie

à

Préfecture du Département de la Seine-Maritime  
Bureau des installations classées  
1 Rue Dufay

76100 ROUEN

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Laurence ELOY-EPAILLY  
02.32.10.70.73

laurence.elay-epailly@culture.gouv.fr

Références : IA0766811800007-1

CAEN, le

17 DEC. 2018

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement.  
**Références :** SOTTEVILLE-LES-ROUEN (SEINE-MARITIME), SNCF Mobilité, technicentre Normandie IA0766811800007  
Votre courrier du 1er octobre 2018  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 10 décembre 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que la nature et l'impact des travaux projetés, ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Le directeur régional des affaires culturelles,  
et par délégation,  
La conservatrice régionale de l'archéologie *par interim*

Nicola COULTHARD